



MANSPACH

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

22 JUL. 2025

A LA SOUS-PREFECTURE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2025

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14

Absences : 3

Procuration : 1

Date de convocation : 02/07/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,
Mmes Nathalie DURAND, Caroline KIGER, Mireille JOLY
MM. Jean-Marie FLURY, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND, Dominique RICHARD, Jean-
Louis STANTINA
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, MM. Sébastien GENTZBITTEL (Procuration à M.
Pascal WIEDEMANN), Nicolas HANS

Délibération 23/2025

Objet : Prorogation de la ligne de trésorerie

Entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- De retenir l'offre du Crédit Agricole Alsace Vosges, dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,45 point

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission d'engagement : 300 €

Frais de dossier : 300 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Manspach, le 22.07.2025

Le Maire,

Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN